

Des municipalités plus accueillantes que les États ? Marseille, un exemple parlant

Vincent Geisser

► **To cite this version:**

Vincent Geisser. Des municipalités plus accueillantes que les États ? Marseille, un exemple parlant. Migrations Société, CIEMI, 2020. halshs-03093622

HAL Id: halshs-03093622

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03093622>

Submitted on 4 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DES MUNICIPALITÉS PLUS ACCUEILLANTES QUE LES ÉTATS ?

Marseille, un exemple parlant

[Vincent Geisser](#)

Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | [« Migrations Société »](#)

2020/3 N° 181 | pages 3 à 14

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2020-3-page-3.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.

© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Des municipalités plus accueillantes que les États ?

Marseille, un exemple parlant

Vincent GEISSER

« Des gens meurent en Méditerranée. Il est temps de les sauver. Je demande à Emmanuel Macron de nous accompagner et à l'État de prendre ses responsabilités. Marseille, ville d'accueil et solidaire, ouvrira son port »¹.

Ce message à l'intention du président de la République a été rédigé par Michèle Rubirola, nouvelle maire écologiste de la cité phocéenne², qui entend en appeler au pouvoir central et marquer sa différence avec la politique suivie par la précédente majorité municipale, concernant l'accueil des bateaux humanitaires secourant les migrants. Il s'inscrit dans le contexte du drame du navire « Louise Michel » affrété en août 2020 par les organisations *Sea-Watch* et Médecins sans frontières (MSF), financé par l'artiste britannique Banksy, qui après avoir secouru plus de 200 migrants en Méditerranée, a cherché désespérément un port d'accueil³. La municipalité de Marseille, par la voix de son édile et de son premier adjoint socialiste, Benoît Payan⁴, a été l'une des premières villes européennes à répondre au signal de détresse lancé par les activistes du navire et les principales organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant pour le secours en mer des migrants. Bien sûr, cette solidarité de la nouvelle majorité envers les migrants ne fait pas l'unanimité au sein du conseil municipal, l'extrême droite (Rassemblement national) et la droite marseil-

1. RUBIROLA, Michèle, compte personnel Twitter, 29 août 2020.

2. Elle a été élue à la tête d'une coalition « Le Printemps marseillais » comprenant des écologistes, des membres du Parti socialiste, du Parti communiste, de la France Insoumise, des syndicalistes de la Confédération générale du travail (CGT), des personnalités de la société civile locale et des représentants de différents collectifs citoyens de la ville, notamment « Mad Mars ». Sur la sociologie politique de la nouvelle municipalité, voir PERALDI, Michel ; SAMSON, Michel, *Marseille en résistances. Fin de règnes et luttes urbaines*, Paris : Éd. La Découverte, 2000, 228 p.

3. "Quatre choses à savoir sur le bateau 'Louise Michel' de Banksy, en difficulté après avoir secouru plus de 200 migrants en Méditerranée" [En ligne], *Franceinfo.fr*, 30 août 2020, https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/migrants/quatre-choses-a-savoir-sur-le-bateau-louise-michel-de-banksy-en-difficulte-apres-avoir-secouru-plus-de-200-migrants-en-meditteranee_4089417.html.

4. Dans un message publié sur son compte Twitter, Benoît Payan, 1^{er} adjoint à la mairie, écrivait : « Nous ne laisserons pas 219 personnes entre la vie et la mort en Méditerranée. L'histoire de Marseille c'est tout le contraire. Nous ouvrons notre port si Louise Michel en fait la demande. L'Europe et la France s'honoreraient à les secourir » : PAYAN, Benoît, compte personnel Twitter, 29 août 2020.

laise (Les Républicains) dénonçant à la fois le caractère démagogique, l'irréalisme et le laxisme d'une telle déclaration à l'égard d'une décision qui, selon elles, relèverait d'abord de l'État⁵. Il est vrai qu'à Marseille, l'accueil des « navires humanitaires » a déjà soulevé par le passé de vifs débats au sein de conseil municipal⁶, l'ancien maire, Jean-Claude Gaudin, considérant qu'il s'agissait de décisions imposées par le centralisme parisien nuisant à « *la cohésion sociale et la vie quotidienne des habitants de la deuxième ville de France [Marseille]* »⁷ et qualifiant de telles manifestations de solidarité des élus envers les migrants échoués en mer de « *propagande compassionnelle et culpabilisante de ceux qui donnent des leçons de générosité et de morale à la terre entière* »⁸.

Au-delà du registre émotionnel suscité par le risque d'un nouveau drame en Méditerranée⁹, « l'affaire du Louise Michel » est révélatrice des tensions de plus en plus vives sur la question migratoire entre l'État central et les collectivités locales, d'une part, et des enjeux conflictuels au sein même du champ politique local, d'autre part, donnant lieu à des débats contradictoires et des mobilisations multisectorielles, impliquant diverses coalitions d'acteurs : élus, administrations déconcentrées de l'État, fonctionnaires locaux, polices nationale et municipale, médias nationaux, presse locale, associations de solidarité, ONG humanitaires, groupes philosophiques et religieux, mais aussi de plus en plus des citoyens ordinaires interpellés par le sort des migrants. En ce sens, les « passions migratoires » de la scène publique marseillaise ne sont qu'une illustration parmi d'autres des clivages, des fractures mais aussi des alliances, parfois surprenantes¹⁰, qui se jouent autour de la question de

5. VERGENEGRE, Annie, "La mairie de Marseille prête à accueillir les migrants du navire affrété par l'artiste Banksy, l'opposition réagit" [En ligne], *Franceinfo.fr*, 31 août 2020, <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/bouches-du-rhone/marseille/mairie-marseille-prete-accueillir-migrants-du-navire-affrete-artiste-banksy-opposition-reagit-1867680.html>.

6. MAILLE-CAIRE, Patricia, "Conseil municipal de Marseille : l'accueil des migrants est loin de faire l'unanimité au sein de l'hémicycle" [En ligne], *Destimed.fr*, 15 septembre 2015, <https://destimed.fr/Conseil-municipal-de-Marseille-L-accueil-des-migrants-est-loin-de-faire-l>.

7. STAINVILLE, Raphaël, "Jean-Claude Gaudin : 'Faire de Marseille un port d'accueil de migrants montre le mépris de l'État'" [En ligne], *Valeurs Actuelles*, 17 octobre 2019, <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/politique/jean-claude-gaudin-faire-de-marseille-un-port-d-accueil-de-migrants-montre-le-mepri-de-letat-111944>.

8. MAILLE-CAIRE, Patricia, "Conseil municipal de Marseille : l'accueil des migrants est loin de faire l'unanimité au sein de l'hémicycle", art. cité.

9. GEISSER, Vincent, "Méditerranée, 'morte nostrum' : un terrorisme de l'indifférence ?", *Migrations société*, vol. 27, n° 159-160, mai-août 2015, pp. 3-12.

10. Dans certaines actions de solidarité en faveur des demandeurs d'asile et des migrants, on peut recenser quelques rares citoyens plutôt marqués à droite, généralement hostiles aux politiques d'accueil réputées trop généreuses mais qui, sur le plan local, développent des attitudes et des comportements liés à une conception ordinaire de l'hospitalité. Voir LENDARO, Annalisa, "Désobéir en faveur des migrants. Répertoires d'action à la frontière franco-italienne", *Journal des anthropologues*, vol. 1, n° 152-153, 2018, pp. 171-192.

l'accueil des migrants et des réfugiés, et du traitement des « rescapés » des drames maritimes. Car, l'on peut constater que « *les villes se retrouvent ainsi en première ligne lorsqu'il s'agit d'accueillir les migrant.e.s ou d'assurer leur intégration. C'est sur le territoire de la ville que les migrant.e.s cherchent un logement, tentent de rejoindre des proches ou des connaissances, essaient de trouver un emploi — souvent informel au début —, accèdent aux soins, à l'éducation pour leurs enfants, et à la culture. Elle représente également l'échelle à laquelle les nationaux et les étranger.e.s cohabitent et exercent quotidiennement leurs droits et obligations : la ville devient alors le lieu potentiel des tensions, ou, à l'inverse, de la coexistence et du vivre-ensemble. Enfin, les villes sont les lieux décisifs où s'exprime la compétition politique, et les antagonismes entre des composantes multiples des pouvoirs administratifs ou judiciaires* »¹¹.

L'accueil des migrants par les collectivités locales est donc un débat déjà ancien¹² mais qui prend une dimension saillante avec l'émergence récente de nouvelles coalitions municipales à l'échelle française et européenne qui cherchent désormais à promouvoir une approche davantage humaniste et universaliste, remettant en cause les politiques technocratiques et sécuritaires des États centraux et des instances décisionnelles de l'Union européenne¹³. Pour ce faire, ces coalitions entendent faire pression à la fois sur les autorités nationales et sur les institutions européennes, en s'appuyant principalement sur le droit international, comme l'appelle de ses vœux le maire de Grande-Synthe (ville du département du Nord située dans la périphérie de Dunkerque), Damien Carême, qui est justement l'un des initiateurs d'un groupe de municipalités solidaires : « *Ce sont effectivement les villes qui organisent aussi l'accueil, sans céder aux discours des gouvernements qui, à les entendre, justifieraient qu'on laisse mourir des hommes et des femmes en mer. Elles incarnent la véritable Europe : un réseau d'humanité, bâti autour des valeurs communes de démocratie, de liberté et de dignité humaine. Elles démontrent que la politique européenne peut être autre chose qu'un ensemble de décisions qui nie l'humanité des migrants comme la nôtre, et qui les laisse mourir à nos frontières. Les circonstances nous imposent de bâtir un monde de coopération et une Europe accueillante. La mobilisation des villes, organisée entre elles ou non, médiatique ou pas, est salutaire* »¹⁴.

11. ORGANISATION POUR UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE, *Accueillir des migrant.e.s. Compétences et responsabilités des villes*, février 2019, 33 p. (voir p. 7)

12. GOTMAN, Anne, *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs "étrangers"*, Paris : MSH, 2004, 492 p.

13. GOURDEAU, Camille, *Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne*, Paris : Fondation de France/CIMADE, 2018, 76 p.

14. CARÊME, Damien, "Migrants : les villes aux avant-postes de l'accueil et de la solidarité" [En ligne], *Libération.fr*, 27 février 2019, https://www.liberation.fr/debats/2019/02/27/migrants-les-villes-aux-avant-postes-de-l-accueil-et-de-la-solidarite_1711973.

Il est vrai que la politique d'accueil des migrants constitue une prérogative des États. Ces dernières années, pour des raisons principalement sécuritaires (renforcer l'efficacité des dispositifs de contrôle et de surveillance) et politiques (calmer les supposées pulsions anxigènes et xénophobes des opinions publiques), les États ont plutôt accentué la tendance à la centralisation des politiques d'accueil, laissant aux collectivités locales un rôle mineur, davantage d'exécution que de décision. Par exemple, dans le cas français, « *l'intervention de la collectivité territoriale ne se fait que tardivement dans le Schéma national d'accueil des demandeur.se.s d'asile : exclue de la réflexion autour de sa conception, elle est uniquement associée à la "phase finale" »*¹⁵. Néanmoins, depuis 2015, le gouvernement français, par la voix de son ministre de l'Intérieur¹⁶, a tenté de bâtir un « nouveau partenariat » en matière d'accueil des migrants avec les collectivités locales, en général, et les communes, en particulier. À cette occasion, le ministère régalien a même édité un guide pratique destiné aux maires et aux fonctionnaires municipaux intitulé *Accueil des réfugiés. Livret d'information des maires*. Dans celui-ci, l'État s'engage à soutenir davantage financièrement et à orienter juridiquement les municipalités dans les politiques locales d'accueil des migrants : « *La prise en charge de l'accueil des demandeurs d'asile et de leur hébergement dans le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile est assurée par l'État. Ce principe a été rappelé par la loi relative à la réforme du droit d'asile promulguée le 29 juillet 2015. L'accueil de demandeurs d'asile n'est donc pas de nature à occasionner pour les communes des frais liés à leur prise en charge. Toutefois, afin de tenir compte des efforts particuliers des communes qui souhaitent se mobiliser, le gouvernement mettra en place un fonds d'urgence pour accompagner les collectivités locales qui contribueront à la création de nouvelles places d'hébergement. Des aides seront également prévues pour les collectivités qui devraient au préalable consentir des dépenses d'équipement »*¹⁷.

Toutefois, ce « nouveau » discours sur le partenariat entre l'État et les collectivités locales n'a pas remis en cause fondamentalement le caractère hypercentralisé et sécuritaire des politiques d'accueil, le gouvernement continuant à cantonner les municipalités à un rôle d'exécutantes humanitaires, sans aucun pouvoir de décision. D'où des réactions de mécontentement de la part des maires et des présidents des collectivités locales (notamment en France où les conseils départementaux ont en charge les

15. ORGANISATION POUR UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE, *Accueillir des migrants.e.s. Compétences et responsabilités des villes*, op. cit. (voir p. 25).

16. CAZENEUVE, Bernard, "Lettre adressée à l'ensemble des maires de France" [En ligne], 6 septembre 2015, <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-des-actualites/2015-Actualites/Courrier-adresse-aux-maires-de-France>.

17. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, "Accueil des réfugiés. Livret d'information des maires" [En ligne], 12 septembre 2015, www.interieur.gouv.fr/Accueil-refugiés.

mineurs isolés¹⁸) qui ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli et d'essuyer les pots cassés des politiques migratoires décidées « d'en haut » aux échelons national et européen. Malgré cet état de fait, certains maires, encore minoritaires¹⁹, refusent d'endosser ce rôle de simple exécutant, tentant d'initier des politiques locales d'accueil, jouant à la fois sur les principes du droit international en matière d'asile, sur les « zones grises » des législations nationales qui leurs accordent, malgré tout, une certaine marge de manœuvre, et surtout en s'appuyant sur des alliances politiques et citoyennes sur les plans national, européen et international, afin de convaincre leurs administrés du bien-fondé de leur orientation humaniste : « Ces cas de figure témoignent de l'engagement politique naissant des pouvoirs locaux pour un accueil digne. Leur vertu première est souvent de permettre le dépassement de certaines peurs et appréhensions des communautés locales à l'égard des étranger.e.s, notamment vis à vis de leur univers de valeurs, de pratiques voire de croyances »²⁰.

En premier lieu, ces élus humanistes utilisent « l'arme » du droit, jouant sur le fait qu'en France et en Europe, malgré le caractère centralisé des politiques migratoires, les communes et les collectivités locales disposent de compétences réelles dans de nombreux secteurs liés directement à l'accueil des migrants : la sécurité urbaine (pouvoir de police), la santé (hôpitaux et dispensaires publics), l'éducation (la gestion des établissements scolaires du primaire et du secondaire), le logement (les offices HLM), la culture (subventions en faveur d'associations et d'événements), le sport (équipements), mais aussi la communication (services d'information), qui permettent de sensibiliser les populations locales, et de les « retourner » positivement, lorsqu'elles se montrent réticentes, voire hostiles, à l'accueil des migrants et des réfugiés. Bien qu'en 2020-2021, les élus locaux ne soient toujours pas considérés comme des acteurs majeurs de la gestion migratoire, ils sont néanmoins en capacité d'initier de véritables politiques publiques locales en matière d'accueil et d'intégration sociale des migrants. Comme le mettent en évidence les rapports de l'Organisation pour une citoyenneté plurielle²¹, si certains maires et présidents de collectivités locales utilisent très largement les ressources juridiques à leur disposition, d'autres se contentent

18. GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉ.E.S, "Politique d'accueil des départements (dossier)" [En ligne], <https://www.gisti.org/spip.php?rubrique627>.

19. Il est vrai que la majorité des maires de France et d'Europe ont plus tendance à surenchérir sur les registres à la fois « populiste » et « localiste », dénonçant le laxisme des gouvernements nationaux et de l'Union européenne en matière migratoire. Ceux qui choisissent de « résister » en promouvant des politiques d'accueil humanistes restent minoritaires dans l'espace politique européen.

20. ORGANISATION POUR UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE, *Accueillir des migrant.e.s. Compétences et responsabilités des villes*, op. cit. (voir p. 31).

21. ORGANISATION POUR UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE, *Accueillir des migrant.e.s. Compétences et responsabilités des villes*, op. cit. ; ORGANISATION POUR UNE CITOYENNETÉ PLURIELLE, *Accueillir des migrant.e.s. Des municipalités qui agissent*, juin 2019, 54 p.

d'appliquer passivement les directives nationales et européennes, et d'autres encore y résistent dans un sens anxigène, voire carrément xénophobe, pour empêcher les migrants de s'installer dans leur localité. Il est vrai que les politiques publiques locales inspirées de principes humanistes et universalistes, sont encore rares en Europe ; elles sont surtout promues par des « maires engagés » et des « élus militants » qui tentent de concilier leurs préceptes politiques, philosophiques et religieux avec leur action locale.

La personnalité des maires joue ici un rôle majeur. Il est vrai que l'on a coutume de critiquer le processus de personnalisation du pouvoir local, comme un héritage d'Ancien Régime et une manifestation du clientélisme politique qui nuirait à la démocratie locale²². Il convient toutefois de nuancer les effets pervers de cette personnalisation au regard, d'une part, des nouvelles dynamiques métropolitaines et d'intercommunalité qui font que les maires ont perdu une grande partie de leur pouvoir de décision dans de nombreux secteurs d'intervention et, d'autre part, des ressorts parfois bénéfiques, la personnalité d'un maire étant susceptible d'impulser et d'incarner des politiques de « changement » auprès des électeurs récalcitrants. À ce propos, la personnalité humaniste et parfois charismatique de certains maires européens a été à l'origine de la mise en place d'expériences locales inédites en matière d'accueil des migrants. Le prestige mayoral joue à plein pour les faire accepter à certains élus locaux hésitants ainsi qu'aux administrés hostiles à la présence de réfugiés sur le territoire communal. L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui de Leoluca Orlando, maire de Palerme en Sicile, membre du parti *Rivoluzione civile* (centre-gauche), réélu à plusieurs reprises malgré les critiques d'une partie de l'électorat, les pressions de la mafia locale et l'hostilité du gouvernement central, qui est devenu le symbole de l'humanisme municipal européen sur la question des migrants. Il revendique d'ailleurs publiquement cet humanisme comme un élément majeur de son programme de gouvernement local : « *Je suis convaincu que la mobilité internationale est un droit humain. Une personne ne peut pas mourir car un pays refuse de l'accueillir. C'est pour cette raison que nous avons adopté la Charte de Palerme et que nous avons créé le Conseil de la culture, qui est le seul dans le monde à représenter les migrants politiquement. Les membres de ce conseil sont démocratiquement élus par les migrants, ils sont 21 membres, dont neuf femmes. Je ne crois pas qu'on puisse parler de ces proportions au Parlement français, ni au Parlement italien !* »²³. En Italie, d'autres maires, notamment dans des petites communes rurales de Calabre, font de l'accueil des migrants un axe central de leur action municipale en matière

22. MATTINA Cesare, *Clientélismes urbains. Gouvernement et hégémonie politique à Marseille*, Paris : Presses de Sciences Po, 2016, 426 p.

23. HAUCHARD, Amaury, "Le maire de Palerme : 'J'ai honte d'être européen, quand on voit le sort qui est fait aux migrants'", *Le Monde*, 11 octobre 2016.

de développement social et économique, comme dans les villages de Camini (750 habitants) et de Riace (2 000 habitants) qui développent ouvertement des politiques locales « pro-immigrés ». Ici les migrants sont présentés dans le discours municipal comme une « chance » pour des territoires sinistrés qui ont connu ces vingt dernières années un mouvement d'exode rural important et un déclin de leur population active²⁴. Des politiques similaires cherchant à concilier humanisme (ouverture à l'altérité) et réalisme économique (réactiver les commerces et les entreprises locales) sont également pratiquées en Grèce, notamment sur l'île de Tilos (800 habitants) : « Cette initiative accompagnée par l'ONG Solidarity Now permet aux migrants d'apprendre le grec, à leurs enfants d'être scolarisés, et encourage l'entrepreneuriat entre les migrants et les autochtones. Les nouveaux arrivants travaillent désormais comme boulangers, personnels de ménage ou dans l'hôtellerie-restauration »²⁵. En France, plusieurs grandes villes comme Grenoble, Nantes, Strasbourg, Montreuil, Saint-Denis, etc., se sont engagées à promouvoir des politiques d'hospitalité sur le plan local, tranchant avec l'évolution sécuritaire et restrictive des politiques nationales et européennes en matière d'accueil et d'intégration des migrants. À ce propos, le rapport rédigé par la chercheuse en socio-anthropologie Camille Gourdeau montre bien que l'engagement personnel des maires, notamment en milieu rural ou périurbain, est un facteur décisif pour faire admettre ces politiques humanistes aux électeurs qui, au départ, sont souvent animés par des préjugés anti-réfugiés, surtout si ces derniers proviennent de pays africains et moyen-orientaux. Dans son étude ethnographique réalisée dans des petites communes de Bretagne et de Normandie, Camille Gourdeau met ainsi en évidence la force du pouvoir municipal pour « faire passer » des politiques d'accueil auprès des élus locaux, des associations, des artisans-commerçants et des administrés qui craignent généralement que la présence de réfugiés soit un facteur d'instabilité et de désordre sur le plan local²⁶. Là encore, l'engagement personnel des maires est un élément majeur de la réussite des politiques locales d'hospitalité.

Toutefois, ces politiques humanistes ne sont possibles que si elles s'appuient sur de larges coalitions locales, impliquant des ONG, des associations et des collectifs de citoyens ordinaires. À Marseille, par exemple, il a fallu attendre l'élection d'une nouvelle majorité municipale portée entre autres par des collectifs citoyens (le « Printemps marseillais ») pour

24. BAUMARD, Maryline, "Migrants : Calabre, le front du refuge", *Le Monde*, 5 juin 2017 ; FAVIER, Olivier, "Ces villages qui choisissent, tant bien que mal, d'accueillir les migrants" [En ligne], *Bastamag.net*, 31 août 2015, <https://www.bastamag.net/Ces-villages-qui-choisissent-tant-bien-que-mal-d-accueillir-les-migrants>.

25. MONNET, Théau, "Ces villes qui accueillent des migrants pour stimuler la cité", *Ouest France*, 21 juillet 2017.

26. GOURDEAU, Camille, *Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne*, op. cit.

que la maire et ses adjoints rompent avec le discours sécuritaire de la municipalité précédente (Gaudin 1995-2020) et s'engagent dans une démarche d'accueil des navires humanitaires. Pour légitimer ce changement d'orientation, la nouvelle édile, Michèle Rubirola, se réfère d'ailleurs à la tradition d'ouverture de la cité phocéenne comme port méditerranéen, lieu de passage et d'accueil des migrants et des victimes des drames de l'histoire (Arméniens, juifs, rapatriés, harkis, et plus récemment Kurdes et Syriens, etc.)²⁷. En somme, les maires et les élus locaux n'agissent presque jamais seuls. Tant sur le plan de l'élaboration que dans la mise en œuvre concrète des politiques locales d'accueil des migrants, ils s'appuient sur les fédérations ou les ONG nationales (La Cimade, CCFD-Terre solidaire, Emmaüs, Fondation Abbé Pierre, France terre d'asile, etc.), les associations exclusivement locales et les collectifs regroupant des citoyens bénévoles. Ce qui ressort des travaux en sciences sociales²⁸ comme des publications institutionnelles sur les politiques locales d'hospitalité²⁹, c'est que ces politiques ne peuvent se développer et s'institutionnaliser que dans des contextes favorables aux partenariats entre les élus, les ONG nationales, les associations locales, les collectifs de migrants et les citoyens engagés pour des raisons politiques, philosophiques ou religieuses dans l'accueil des réfugiés. Sans ces synergies locales, les politiques d'accueil auraient peu de chance de se stabiliser dans le temps, et surtout, de résister aux tendances centralisatrices et sécuritaires des politiques nationales et européennes³⁰.

Afin de rompre leur isolement, les municipalités « solidaires » sont également conduites à susciter des alliances nationales, fondées sur des réseaux de communes urbaines, périurbaines et rurales qui ont en commun de critiquer la sécurisation des politiques d'immigration et de rechercher des alternatives locales. C'est dans cet état d'esprit qu'a été lancée en septembre 2018 à Lyon l'Association nationale des villes et des territoires accueillants³¹ dont l'objectif affiché est « *de mettre en avant toutes les réussites locales en matière d'accueil sur notre territoire et les réussites que cela engendre lorsque chacun assume ses responsabilités. Elle permettra aussi la mise en commun de bonnes pratiques, l'accompagnement de territo-*

27. "Marseille : la maire Michèle Rubirola veut ouvrir le port aux migrants du Louise-Michel" [En ligne], *Le Parisien.fr*, 30 août 2020, <https://www.leparisien.fr/societe/migrants-rubirola-veut-ouvrir-le-port-de-marseille-aux-rescapes-du-louise-michel-30-08-2020-8375640.php>.

28. BELMESSOUS, Fatiha ; ROCHE, Élise, "Accueillir, insérer, intégrer les migrants à la ville", *Espaces et sociétés*, vol. 1, n° 172-173, 2018, pp. 7-18.

29. GOURDEAU, Camille, *Des communes d'accueil pour les personnes migrantes : expériences de collaboration entre mairie et collectif citoyen en Normandie et en Bretagne*, op. cit.

30. PAUVROS, Mélanie, "L'hospitalité des maires à l'heure de la biopolitique étatique", *Tumultes*, vol. 2, n° 51, 2018, pp. 89-106.

31. Parmi les villes initiatrices du réseau : Grande-Synthe, Grenoble, Ivry-sur-Seine, Montreuil, Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon, Briançon, Nantes, Strasbourg, Saint-Denis.

res volontaires, la mobilisation autour d'enjeux liés aux politiques migratoires, la proposition de mesures adaptées. En partenariat avec toutes les forces vives volontaires : acteurs associatifs/actrices associatives, citoyen.ne.s, universitaires, juristes, militant.e.s, etc. Nous souhaitons la bienvenue aux élu.e.s de tout horizon et de tout territoire, qui, partageant nos valeurs humanistes et notre volonté politique, veulent rejoindre notre association »³². Au-delà de l'échelon local, le réseau des villes accueillantes aspire aussi à changer en profondeur la politique d'immigration. En ce sens, ces municipalités pionnières se définissent comme des laboratoires locaux pour l'expérimentation d'une nouvelle politique nationale et européenne d'accueil. Ici, leur message n'est plus seulement humanitaire mais emprunte clairement un registre militant : « Nous refusons toute politique remettant en cause l'accueil inconditionnel, entravant les libertés fondamentales et constituant une forme de violence institutionnelle. Lorsque l'État, dans le cadre de ses compétences, organise l'accueil sur un territoire en lien avec la collectivité et la société civile, l'expérience prouve que l'inclusion est possible et enrichissante. En revanche, lorsque l'État est défaillant, les communes et les territoires restent bien seuls avec les associations et les citoyen.ne.s, en première ligne pour faire face à l'urgence humanitaire. Il nous appartient, sur nos territoires, à la fois d'agir à l'image de l'histoire et de la culture d'hospitalité en France et d'interpeller l'État pour qu'il assume ses responsabilités. Pour notre part, c'est déjà ce que nous mettons en œuvre dans nos villes avec nos politiques de solidarité »³³.

On recense des alliances similaires de municipalités solidaires dans d'autres pays européens, les plus influentes et les mieux structurées étant situées en Grande-Bretagne, avec le réseau *City of Sanctuary* (Villes sanctuaires) créé à Sheffield en 2005 qui vise à « bâtir une culture d'hospitalité municipale envers ceux qui sont à la recherche d'un sanctuaire au Royaume-Uni, d'éliminer les idées fausses qui existent autour des réfugiés et au contraire de créer un environnement de soutien, de sympathie et de compréhension de leur réalité »³⁴, et en Allemagne, avec le réseau *Seebrücke*, fondé en juin 2018, regroupant plus d'une centaine de villes allemandes³⁵, qui est animé

32. ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES ET TERRITOIRES ACCUEILLANTS, "Plaquette de présentation" [En ligne], novembre 2019, https://villes-territoires-accueillants.fr/wp-content/uploads/2019/12/Plaquette-de-IANVITA_Novembre2019_versiononline.pdf.

33. Ibidem.

34. Sur l'histoire de ce réseau britannique, voir l'article "Origine du réseau Hospitalité" sur le site <https://www.reseauhospitalite.org/qui-sommes-nous/histoire>. Pour consulter le site en langue anglaise, voir <http://www.cityofsanctuary.org/>.

35. "Des villes allemandes proposent d'accueillir des migrants du camp de l'île de Lesbos ravagé par les flammes" [En ligne], *Le Monde.fr*, 10 septembre 2020, https://www.lemonde.fr/international/article/2020/09/10/des-villes-allemandes-proposent-d-accueillir-des-migrants-du-camp-de-moria-ravage-par-les-flammes_6051672_3210.html ; FRANCE TERRE D'ASILE, "Allemagne : des villes font pression pour accueillir plus de personnes migrantes et réfugiées" [En ligne], *Veille Europe*, 16 au 31 janvier 2020, <https://www.france-terre-asile.org/dispositifs-integration/veille-europe-france-terre-d-asile/du-16-au-31-janvier-2020/allemande-des-villes-font-pression-pour-accueillir-plus-de-personnes-migrantes-et-refugiees>.

par des acteurs variés (élus, militants politiques, acteurs associatifs, etc.) et qui défend des objectifs comparables à ses homologues français et britannique : « *Nous affirmons notre solidarité avec toutes les personnes en exil et attendons de la politique allemande et européenne des voies de sortie immédiates et sûres, une dépénalisation du sauvetage en mer et un accueil humain des personnes qui ont dû fuir ou sont toujours en fuite — en bref : loin de la déportation et de l'isolement et la liberté de mouvement pour tous* »³⁶.

Enfin, ces alliances nationales entre municipalités et collectivités locales accueillantes connaissent aujourd'hui un processus de structuration à l'échelle continentale et même transnationale (dialogue avec les collectivités territoriales outre-Méditerranée et outre-Atlantique³⁷) avec la création en 2015 à Strasbourg du Réseau européen des villes solidaires, ayant pour « *vocation à faire l'écho auprès des institutions nationales et européennes des initiatives qui fonctionnent au niveau local. L'objectif est également de faire entendre la voix des territoires et d'engager ainsi le dialogue entre les différents niveaux de gouvernance (niveau local, national et européen)* »³⁸. Ce réseau se veut principalement une force de proposition et de réflexion sur les « bonnes pratiques » en direction des collectivités locales européennes tant sur la question de l'accueil des réfugiés et des primo-migrants que sur celle de l'intégration à plus long terme des immigrés en général³⁹.

En définitive, les débats contradictoires et les mobilisations autour de l'accueil des migrants ne sauraient se cantonner exclusivement à un registre administratif ou technocratique de la répartition des compétences et de la division du travail entre les collectivités locales, l'État et les institutions européennes. Ils soulèvent fondamentalement la question de l'avenir de nos démocraties confrontées à un triple processus de « recentralisation » de la décision politique (retour en force des administrations

36. SEEBRÜCKE, "Über uns" [qui sommes-nous?], sur le site internet du collectif : <https://seebruecke.org/wir/> (traduction de l'auteur).

37. Sachant que les États-Unis, et plus particulièrement New-York, ont été pionniers en matière de politique locale d'hospitalité. Voir KNAEBEL, Rachel, "De l'Europe aux États-Unis, ces villes qui s'opposent à leurs gouvernements pour mieux accueillir les migrants" [En ligne], *Bastamag.net*, 27 août 2017, <https://www.bastamag.net/De-l-Europe-aux-Etats-Unis-ces-villes-qui-s-opposent-a-leurs-gouvernements-pour>.

38. CONSEIL DE L'EUROPE, "Cités interculturelles : exemples de bonnes pratiques" [En ligne], septembre 2018, <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/-/un-reseau-europeen-de-villes-solidaires>.

39. FRANCE TERRE D'ASILE, "Des réseaux de villes solidaires pour favoriser un meilleur accueil des réfugiés en Europe" [En ligne], *Vues d'Europe*, n° 5, janvier 2020, <https://www.vuesdeurope.eu/news/des-reseaux-de-villes-solidaires-pour-favoriser-un-meilleur-accueil-des-refugies-en-europe/>.

centrales), de la sécurisation de l'espace public (contrôle et surveillance des citoyens) et d'émission de normes répressives qui sont d'autant plus efficaces qu'elles sont prises au nom de la défense des droits et des libertés individuelles (protéger les honnêtes gens face aux altérités menaçantes). En ce sens, l'observation des politiques d'accueil des migrants constitue un laboratoire grandeur nature d'une conception à la fois libérale et autoritaire de la gestion des collectivités humaines (une forme de libéralisme autoritaire⁴⁰), mais aussi des résistances et des mobilisations visant à réintroduire une part d'humanisme et d'universalisme dans l'administration des communautés citoyennes aux échelons locaux, nationaux et européens. Ici, le cas marseillais est parlant comme le montrent Michel Peraldi et Michel Samson dans leur dernier ouvrage car il cristallise « *la fracture sociale et politique majeure que la présidence d'Emmanuel Macron a eu le mérite de rendre plus visible que jamais. Celle qui, de plus en plus depuis les années 2010, oppose partout en France d'un côté, les "élites" du néolibéralisme en matière économique (moins de fonctionnaires, moins de règles, moins de services publics, plus de marché), servies par un État néojacobin réduit à ses fonctions de contrôle social et sécuritaire ; et de l'autre côté, les multiples initiatives collectives visant à organiser localement, à l'échelle des différents territoires concernés, d'autres structures et d'autres façons de "vivre ensemble" »⁴¹. L'avenir de l'Europe se joue aussi sur les quais du port de Marseille, éprouvant notre capacité à défendre l'hospitalité comme une valeur cardinale et une pratique centrale de nos régimes démocratiques. Mais pour combien de temps ?*

Marseille, le 23 septembre 2020

40. JEAN, Jean-Paul, "Le libéralisme autoritaire", *Le Monde diplomatique*, octobre 1987.

41 . PERALDI, Michel ; SAMSON, Michel, *Marseille en résistances. Fin de règnes et luttes urbaines*, op. cit. (voir pp. 217-218).

